



**ADESPA Occitanie**  
Centre Hospitalier Saint Louis  
Place du Breilh  
09110 AX LES THERMES

**N° de déclaration d'activité  
organisme de formation :**  
73 09 00356 09  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)  
**N° SIRET : 432 079 085 000 28**  
**Code APE : 804 C**

---

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27.11.2019

### Etaient présents :

Mesdames Marie-France PEYRE, Elodie ASTIE, Stéphanie FENATEU, Laurence LANUX, Christine LARNAUDIE, Nadia BOUSQUET, Stéphanie DAUGAN, Nathalie ESCURE, Marie-Hélène CHABERNAUD, Sylvie BENICOURT, Charlotte SIDRAN, Audrey CORNAGLIA, Amandine MARIE.

Messieurs Didier CARLES, Francis DELOR, Vincent CASTEL, Jean Marc PINAUD, Pierre ROUX.

### Etaient excusés :

Mesdames Marie-Noëlle LAZORTHE, Laurence DAILLY, Béatrice BRELLE, Nicole FREJABISE, Véronique GEMAR, Virginie CARLES HOFFMANN.

Messieurs Denis DE VOS, Laurent GEORGE, Pascal CORNIOT, Vincent VERNEZOUL, Franck HOCQUET, Olivier Max BARIOT.

### Ordre du jour :

Matin :

- Bilan moral et financier 2018.
- Montant des cotisations annuelles sur les 3 ans à venir.
- Réflexion sur les pistes de développement de l'ADESPA.

Après-midi :

- Intervention de Marlène ZANATTA, formatrice consultante sur les outils numériques de communication.
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

---

**Président : Didier CARLES** Tél : 05.62.79.87.60 @ : [dir.carles@gmail.com](mailto:dir.carles@gmail.com)  
**Permanente : Céline RIEU** Tél : 05.62.79.87.60 @ : [adespa.occitanie@ehpad-grenade-cadours.com](mailto:adespa.occitanie@ehpad-grenade-cadours.com)

---



**ADESPA Occitanie**  
Centre Hospitalier Saint Louis  
Place du Breilh  
09110 AX LES THERMES

**N° de déclaration d'activité  
organisme de formation :**  
73 09 00356 09  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)  
**N° SIRET : 432 079 085 000 28**  
**Code APE : 804 C**

Après quelques échanges cordiaux dans l'attente du début de la rencontre, Didier CARLES, Président de l'ADESPA remercie l'ensemble des personnes présentes et propose un tour de table.

Cette présentation permet à chacun de pouvoir s'exprimer sur certaines situations, comme :

- les difficultés de recrutement toujours actuelles,
- le peu de moyens pour permettre de valoriser l'implication des agents, souvent sollicités pour des renforts, remplacements...
- les différences des prestations financières octroyées selon les départements, les structures (CNR, ouverture unités...),
- les GCSMS, avec l'exemple du regroupement de 3 – 4 CCAS dans le Lot, qui a permis le partage des compétences, sans engendrer la mobilité du personnel.

C'est aussi l'occasion pour le président d'apporter quelques informations, sur :

- L'organisme de formation : la mise en place d'une formation demande un temps de travail administratif conséquent, mobilisant la permanente, la trésorière (exemple de la mise en place d'une action de formation de 2 heures qui a nécessité le même travail que pour une journée complète, voire plusieurs sessions). Aussi, lors de la prochaine rencontre il faudra déterminer les critères de mise en place d'une formation (durée, nombre d'établissements concernés...).

L'organisme doit se développer de plus en plus : c'est le seul vrai levier financier. Pour ce faire, il sera indispensable d'obtenir la nouvelle certification qualité. Il est donc important de structurer son organisation de manière très professionnelle. Dans ce sens, il est prévu que celui-ci soit doté d'un logiciel de gestion des formations.

- Les relations avec les autorités de tarification : Didier CARLES propose l'écriture d'un courrier commun, regroupant, la FHF, l'ADESPA, l'AD-PA afin de dénoncer le manque de considération envers les directeurs d'établissements auprès de l'ARS Occitanie. Cette action renforcerait la première alerte faite par la FHF.
- La journée de mobilisation du 8 octobre : celle-ci a été l'occasion d'une rencontre avec l'ARS, durant laquelle les organisations syndicales présentes n'ont pas hésité à soulever des points sensibles, comme le nombre de CDI par rapport aux titularisations, d'ouverture d'établissements privés au détriment du public...

### ➤ **Bilan moral et financier 2018**

Le bilan financier et le compte de résultat de 2018 (en pièces jointes) sont diffusés et présentés aux membres présents, par la trésorière de l'association Marie-France PEYRE.

Les documents financiers ont été validés par l'expert-comptable.

Il est soulevé la différence entre les recettes et les dépenses du montant des cotisations, entre les deux dernières années. Cela s'explique par le fait que l'adhésion à l'ADESPA entraîne



**ADESPA Occitanie**  
Centre Hospitalier Saint Louis  
Place du Breilh  
09110 AX LES THERMES

**N° de déclaration d'activité  
organisme de formation :**  
73 09 00356 09  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)  
**N° SIRET : 432 079 085 000 28**  
**Code APE : 804 C**

systématiquement une adhésion à l'AD-PA ; le montant des sommes dues leur est alors reversé. Cependant, certains règlements parviennent directement à l'AD-PA ; c'est un point qui reste à éclaircir.

⇒ Le bilan 2018 est voté à l'unanimité.

Comme annoncé lors de l'assemblée générale, en pièce jointe, le bilan des adhésions et des actions de formation réalisées en 2018.

Avant de passer au point suivant, les membres présents sont sollicités pour évoquer le prochain séminaire. Il en convient que celui-ci aura lieu au même endroit que l'année précédente, soit à Canet en Roussillon mais au printemps.

Pour le thème, Didier CARLES invite les membres à proposer des idées, tout en restant prioritairement sur le développement personnel.

Le président profite d'évoquer cette action de formation pour rappeler que l'ADESPA reste présente dans l'aide à l'accès à la formation. L'objectif de l'ADESPA est de coordonner le réseau, faciliter le développement des dynamiques locales, d'être réactif.

**Cependant, elle ne peut pas répondre à tout, en particulier aux demandes qui relèvent d'une simple recherche que chacun peut réaliser.** Didier CARLES rappelle que Céline RIEU est à mi-temps et demande à être plus vigilant dans les sollicitations. La fiche de poste de la permanente sera construite en fonction.

### ➤ **Montant des cotisations annuelles sur les trois ans à venir**

Jusqu'à présent, la cotisation est financée soit par l'Etablissement, soit par son Directeur à titre personnel. Or, les formations proposées par l'ADESPA s'adressent outre le Directeur, au personnel de l'Etablissement. Aussi, il serait plus cohérent que l'Etablissement supporte cette charge.

Pour diverses raisons, certains Dirigeants devront financer par eux-mêmes l'adhésion. Aussi, il faut penser à appliquer un tarif raisonnable.

Dans ce sens, le Président informe, via la lecture du mail envoyé aux membres du Conseil d'Administration, des propositions qui en sont ressorties.

Après échanges avec les membres présents ce jour, il en convient que le montant de la cotisation à l'ADESPA serait déterminé comme suit :

- **montant de la cotisation AD-PA (60 € à ce jour) avec évolution annuelle + montant de la cotisation ADESPA : 1€ par lit.** Ce calcul s'applique également pour les résidences autonomie.  
Ex : pour un établissement de 80 lits : 140 € (cotisation AD-PA : 60 € + cotisation ADESPA : 80 €)



**ADESPA Occitanie**  
Centre Hospitalier Saint Louis  
Place du Breilh  
09110 AX LES THERMES

**N° de déclaration d'activité  
organisme de formation :**  
73 09 00356 09  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)  
**N° SIRET : 432 079 085 000 28**  
**Code APE : 804 C**

- **une adhésion ADESPA par Etablissement**, étant donné que les prestations offertes par l'ADESPA sont aussi au bénéfice des agents des établissements, avec une seule cotisation AD-PA.  
Ex : un directeur dirige un établissement de 120 lits et un autre de 60, il paierait 240 € (cotisation AD-PA : 60 € + cotisation ADESPA : 180 €)

Pendant ces échanges, il est soulevé que les thématiques abordées lors des rencontres ADESPA sont souvent éloignées du quotidien des résidences autonomie, ce qui questionne sur l'adhésion à l'ADESPA.

Didier CARLES incite les directeurs des résidences autonomie à être forces de propositions pour les futures thématiques, comme il en fût le cas à une période. Dans ce sens, Céline RIEU peut relancer le réseau en proposant une date de rencontre, via un lien Doodle entre les résidences autonomie et services à domicile.

Didier CARLES rappelle qu'il en est de même pour les correspondants départementaux afin de redynamiser le réseau, relancer la communication. Il est nécessaire de pouvoir recenser de nouveaux membres comme ceux du GEPA 34. Dès le début d'année prochaine, il faudra prévoir un rapprochement entre l'ADESPA et les correspondants départementaux.

Il en convient alors que l'adhésion des résidences autonomie à l'association serait au même tarif que celui des autres établissements (montant cotisation AD-PA + ADESPA 1€ par lit)

Il est à noter que

- la convention signée entre l'ADESPA et l'AD-PA définit que la cotisation à l'ADESPA amène automatiquement celle à l'AD-PA.
- tous les EHPAD, de tous statuts, peuvent adhérer à l'ADESPA.

Tarifs différenciés :

- **Elève directeur et directeur en recherche d'emploi** : cotisation AD-PA + ADESPA : 60€
- **Adhésions individuelles** : cotisation AD-PA + ADESPA : 38€, soit 98€. Le personnel bénéficiera malgré tout des prestations offertes par l'ADESPA.
- **Retraité** : adhésion membre d'honneur.

Certains estiment que le montant de 1€ par lit est peu onéreux, au vu du travail fourni par l'association et au regard des cotisations à n'importe quelle autre association ou fédération du secteur. De plus, il est difficile de faire vivre l'association, sans la présence d'un permanent.

Didier CARLES rappelle que les établissements sont souvent adhérents à plusieurs associations et fédérations et il souhaite conserver les cotisations les plus basses possibles. Le développement de l'activité de formation est le levier financier majeur.

Il propose néanmoins de faire le point dans un an, en fonction de l'évolution des comptes. Si ceux-ci ne permettent pas de rémunérer un permanent, l'association est vouée à disparaître car les directeurs n'ont plus le temps pour la faire vivre au quotidien.

⇒ Les montants sont validés à l'unanimité.



**ADESPA Occitanie**  
Centre Hospitalier Saint Louis  
Place du Breilh  
09110 AX LES THERMES

**N° de déclaration d'activité  
organisme de formation :**  
73 09 00356 09  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)  
**N° SIRET : 432 079 085 000 28**  
**Code APE : 804 C**

---

## ➤ **Réflexions sur les pistes de développement de l'ADESPA**

- Présentation de services par des intervenants extérieurs :

Les membres sont tous d'accords pour relancer ces interventions à hauteur de 30 min par réunion, en facturant la présentation à 300 € minimum.

- Autres plus-values de l'ADESPA :

Joël REGNIER - Conseils et Formations en Santé et Sécurité au travail.

Organisme Sinceo : très bons retours des formations fournies (conseil et élaboration analyse des cahiers des charges, contrats, maintenance des extincteurs, présence lors des commissions de sécurité...)

Joël REGNIER propose une collaboration sur les mêmes principes qu'AD-PA+.

Didier CARLES le rencontrera pour recenser les formations qu'il propose.

Bernard PISLOR rattaché au cabinet CEGA.

Expert en assurances, sa réputation sur le secteur lui permet de négocier à l'avantage de l'établissement.

Ses services permettent de retirer une charge de travail importante, apportent une sérénité pour des tarifs peu élevés : groupement de commandes comme pour les assurances (hors statutaire) dans le Tarn et Garonne. Au-delà il intervient auprès de l'assureur ou le directeur en tant qu'audit, conseils... ; démarches de réalisation d'actions comme mise en œuvre du RGPD : plan d'actions proposé suite à la formation.

Dans l'immédiat, l'objectif de l'ADESPA est de recenser l'intérêt des établissements à le solliciter, pour une mise en place en 2021.

Dans ce sens, Didier CARLES propose que chaque directeur rédige une fiche par établissement sur les ressources (particularités, contacts, avantages...) dont il dispose afin de pouvoir les mettre en commun et constituer un « annuaire ».

*A la suite de cette rencontre, Audrey CORNAGLIA propose la trame type ci-jointe « Fiche identité établissement/service » que vous pourrez retourner complétée à l'ADESPA.*

- Formations :

Comme évoqué précédemment, ce sujet fera l'objet d'un point à traiter lors d'une prochaine rencontre. Cependant, il est convenu que le temps minimum d'une formation devait être d'une journée de 7h.



**ADESPA Occitanie**  
Centre Hospitalier Saint Louis  
Place du Breilh  
09110 AX LES THERMES

**N° de déclaration d'activité  
organisme de formation :**  
73 09 00356 09  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)  
**N° SIRET :** 432 079 085 000 28  
**Code APE :** 804 C

➤ **Intervention de Marlène ZANATTA – Consultante Formatrice spécialiste du digital Learning**

Lors de son intervention, Marlène ZANATTA a pu présenter différents outils (gratuit ou payant) sur la communication digitale permettant plusieurs fonctionnalités comme l'animation de réunions, la formation... avec des possibilités telle que l'anonymat, le travail à distance...

Elle présente plus particulièrement l'outil Klaxoon qui permet de digitaliser la communication et la formation pour un tarif d'abonnement mensuel à 30€ par mois, avec plusieurs connexions possibles.

L'EHPAD AGIR nous fait part de son expérience avec l'utilisation de cet outil pour la formation des nouveaux arrivants, permettant ainsi une meilleure intégration, gain de temps, facilité...

Afin de visualiser tous les services possibles de cet outil, vous trouverez en pièce jointe le compte-rendu de l'exercice auquel ont participé activement et joyeusement les membres présents !

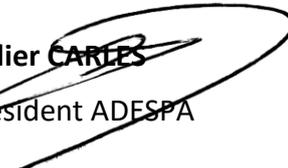
Vous retrouverez le détail de cette intervention, via le lien ci-dessous qui renvoie au PowerPoint de présentation.

<https://drive.google.com/file/d/1ECA63TpW3LWkbLBAC6bbEEXVYJMhVm2N/view?ts=5ddfc913>

Marlène ZANATTA propose aussi ses services pour la mise en place du RGPD (1 à 2 jours). Cette action a un coût de 600 € la journée, qui peut être financée via le budget de formation.

Une demi-journée est consacrée aux audits, de manière individuelle. Les temps suivants sont attribués à la mise en place de manière collective, avec la dernière demi-journée pour de la formation d'équipe. L'idée est donc que les établissements intéressés se rejoignent au niveau de la taille, le fonctionnement, la localisation.

Cette journée se clôture par des remerciements sur l'accueil, l'écoute, le soutien que les membres s'apportent entre eux et de l'ADESPA envers ses adhérents.

  
**Didier CARLES**  
Président ADESPA